



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-113 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Absent : R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie sportive – Subvention exceptionnelle à l'association Badminton Pays Voironnais

Rapporteur : André Gal

EXPOSE : Le club Badminton Pays Voironnais organise avec la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, le championnat de France de badminton du 1^{er} au 4 février 2018 au Campus la Brunerie dans la nouvelle salle « Everest ».

200 joueurs et une affluence totale de 3 000 spectateurs sont attendus à Voiron durant ces 4 jours.

Le club de Voiron mobilise tous ses bénévoles pour proposer un accueil des sportifs et des spectateurs dans les meilleures conditions.

Il devra notamment louer des structures de type chapiteau à installer sur le parvis de la nouvelle salle.

La Région, le Département, le Pays Voironnais et la Ville sont sollicités pour le financement de cette compétition.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission vies culturelle, sportive, associative et animation, en date du 13 novembre 2017,

... / ...

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De voter une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 €** en faveur de l'association Badminton Pays Voironnais pour participation au financement de l'organisation du championnat de France de Badminton organisé du 1^{er} au 4 février 2018.
- D'inscrire cette dépense à l'article 92.40.11 / 6574.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **29 voix POUR - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, A. COLLIN, Y. AIFA)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

